

Gestion du temps – Codes de congé pour faciliter les entrées de temps liées à la COVID-19 dans le SAP

Cet outil de travail précise quels codes utiliser à quel moment, par groupe d'employés.

Congé – Soins aux enfants et soins aux aînés

Important : Les chefs d'équipe peuvent approuver les demandes de congés spéciaux pour les soins aux enfants ou aux aînés, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

GRUPE D'EMPLOYÉS	RAISON	CODE
STTP-Urbain : Employés à temps plein et à temps partiel nommés pour une période indéterminée (sauf les employés temporaires)	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9900 ou 9901 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles. 2 ^e : 9200 – congés spéciaux et choisir « soins aux enfants » ou « soins aux aînés »
FFRS et ERP	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 723 ou 724 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles. 2 ^e : 800 – autres congés payés et entrer « soins aux enfants » ou « soins aux aînés » dans le champ de notes
STTP-Urbain : Employés temporaires (à l'exception du groupe 3)	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9810 – Congé personnel payé* 2 ^e : 9815 – Congé personnel non payé 3 ^e : 9410 – Autre congé non payé demandé par l'employé, pour tous les autres jours où l'employé devait travailler
ERSA STTP-FFRS	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 810 – Congé personnel payé* 2 ^e : 815 – Congé personnel non payé 3 ^e : Retirer de l'horaire. Aucun autre code n'est requis.
AOPC : employés membres et employés temporaires membres (à l'exception des employés nommés pour une période déterminée)	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9900 ou 9901 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles 2 ^e : 9200 – congés spéciaux et choisir « soins aux enfants » ou « soins aux aînés » de la liste déroulante

GROUPE D'EMPLOYÉS	RAISON	CODE
Employés cadres et exempts	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9900 ou 9901 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles 2 ^e : 9903 – congés pour obligations familiales 3 ^e : 9200 – congés spéciaux et choisir « soins aux enfants » ou « soins aux aînés » de la liste déroulante
AFPC (y compris les employés nommés pour une période déterminée)	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	9200 – congés spéciaux et choisir « soins aux enfants » ou « soins aux aînés » de la liste déroulante
AOPC : Employés nommés pour une période déterminée	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9900 ou 9901 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles 2 ^e : 9410 - Autre congé non payé demandé par l'employé, pour tous les autres quarts prévus
ACMPA	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9900 ou 9901 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles 2 ^e : 9200 – congés spéciaux et choisir « soins aux enfants » ou « soins aux aînés » de la liste déroulante
ACMPA : Employés nommés pour une période déterminée avec emploi continu > 6 mois	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9900 ou 9901 – épuiser les jours de congé pour raisons personnelles 2 ^e : 9200 – congés spéciaux et choisir « soins aux enfants » ou « soins aux aînés » de la liste déroulante
ACMPA : Employés nommés pour une période déterminée sans emploi continu < 6 mois	Pour les responsabilités liées à l'école, à la garderie et aux soins aux aînés	1 ^{er} : 9810 – Congé personnel payé* 2 ^e : 9815 – Congé personnel non payé 3 ^e : 9410 – Autre congé non payé demandé par l'employé, pour tous les autres jours où l'employé devait travailler

* Conformément au *Code canadien du travail*, pour les employés comptant au moins trois mois consécutifs de service continu.

Consulter les outils de travail pertinents qui présentent d'autres instructions sur l'emploi du code :

Outil de travail pour la saisie des congés des employés membres du STTP, de l'AOPC et de l'AFPC et les employés cadres

Outil de travail pour la saisie des congés des employés représentés par l'ACMPA

Vous devez examiner au cas par cas toutes les demandes de congés spéciaux à l'aide du formulaire [Demande d'autre congé spécial](#) (disponible en ligne dans SuperVISION sous Relations du travail).